



COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

Des forêts accueillantes

Protéger les infrastructures, produire du bois, favoriser la biodiversité, inviter à la détente : la forêt remplit plusieurs fonctions, qui répondent à des logiques différentes. L'arrivée de l'été nous invite à nous pencher sur la dernière citée.

Quoi de plus naturel que de se promener en forêt le long de sentiers entretenus et balisés, puis de prendre une pause sur un banc ? À pouvoir se balader agréablement dans nos bois, on l'oublie parfois, mais la fonction sociale de la forêt n'a rien d'une évidence. Elle découle d'un choix politique, celui d'une forêt multifonctionnelle reconnue par la Constitution et dont le libre accès est garanti par une loi fédérale.

Rien d'étonnant dès lors à ce que, selon les statistiques fédérales, 12 % de la population se rende en forêt presque chaque jour pendant la belle saison et 40 % une à deux fois par semaine. La même étude révèle que 88 % des Suisses se déclarent très satisfaits de ces visites. Réjouissant, ce bilan a un coût : l'Office fédéral de l'environnement estime la valeur totale annuelle des prestations récréatives des forêts suisses entre 1,9 et 3,9 milliards de francs.

Chaque propriétaire forestier reste évidemment libre d'aménager des espaces d'accueil pour

favoriser ces pratiques. Convaincue que ses forêts jardinées sont l'une de ses qualités, la Commune de Val-de-Travers – poursuivant en cela la ligne des anciens villages – y consacre des moyens importants. Les places de pique-nique sont nombreuses, allant de la simple table à des aires comportant des foyers jusqu'à des abris aménagés. Toutes ces infrastructures sont répertoriées et peuvent être trouvées sur le Guichet cartographique cantonal (<http://sitn.ne.ch>, thème Plan de ville, cocher Points d'intérêts – Culture, loisirs, tourisme).

La Commune encourage également la création de canapés forestiers, en lien avec l'école : on en compte aujourd'hui cinq (deux à Couvet, un à Fleurier, un à Môtiers et un à Buttes). Elle collabore en outre avec de nombreuses associations dont le travail bénévole complète celui de l'équipe forestière communale, qui consacre entre 5 et 10 % de son temps à ces activités. Les forêts du Val-de-Travers contribuent ainsi largement à l'éducation à l'environnement et aux qualités naturelles de la région.

ANNONCES

Mérites sportifs 2018

Dans le cadre de la remise des mérites sportifs qui aura lieu lors du traditionnel Comptoir du Val-de-Travers, la Commune a décidé de remettre uniquement les prix sportifs, réservant les prix culturels lors d'une autre manifestation régionale.

Trois prix seront attribués lors de cette remise, à savoir :

- Le prix du mérite sportif
- Le prix de l'engagement bénévole sportif
- Le prix de l'encouragement sportif

La Commune vous invite donc à lui proposer toutes personnes de votre connaissance, susceptibles d'être nommées en mentionnant ses performances.

Vos propositions sont à remettre à cultureloisirssports.vdt@ne.ch jusqu'au 6 juillet 2018.

Restrictions de circulation routière

Des mesures de restrictions provisoires de la circulation seront prises cette fin de semaine en raison de :

- La fête de la Jeunesse à Couvet, le vendredi 29 juin 2018
- L'Abbaye de Fleurier, du samedi 30 juin au lundi 2 juillet

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces restrictions sur notre site www.val-de-travers.ch/fr/vivre/actualites/infos-utiles/avis-officiels/arretes-de-circulation/, sur notre page Facebook ainsi que sur l'application Nemo News.



Hommage à Daniel Schelling – Fête de la Jeunesse à Fleurier, 1955 (13/24) © MRVT, Fonds Schelling, coll. Daniel Schelling

ANNONCES

Horaires estivaux des services communaux

Durant la période estivale, les services seront fermés comme suit :

Contrôle des habitants, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 00) :

- Du 9 juillet au 17 août : Fermeture le vendredi après-midi

Pour toute demande urgente de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous adresser au secteur des documents d'identité à Neuchâtel au 032 889 08 89. Pour une demande de passeport provisoire, veuillez vous adresser à l'aéroport de Genève au 022 427 58 30 ou à l'aéroport de Zurich au 044 655 57 65.

- Du 9 juillet au 17 août :

Sécurité publique, Grand-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 40) : Fermeture tous les après-midi et les vendredis.

Dicastère des infrastructures, Moulins 28, 2114 Fleurier (032 886 43 55) : Fermeture tous les après-midi.

- Du 13 juillet au 10 août :

Ecole Jean-Jacques Rousseau, collège Longereuse, 2114 Fleurier (032 886 44 25)

Economie et Finances, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 43 60) et

Guichet social régional, Collèges 2, 2108 Couvet (032 886 44 00) :

- Du 9 au 20 juillet : Ouvert de 9h à 12h.

- Du 23 au 27 juillet : Fermé.

- Du 30 juillet au 3 août : Ouvert de 9h à 12h.

- Du 13 juillet au 17 août :

Bibliothèque communale, Pasquier 11, 2114 Fleurier (032 861 30 78)

- Du 19 juillet au 10 août :

Chancellerie communale, rue du Temple 8, 2114 Fleurier (032 886 43 90)

Dicastère de la jeunesse et de l'enseignement, Collèges 3, 2108 Couvet (032 886 43 50)

- Du 23 juillet au 3 août :

Centrale de réservation, Centre sportif régional, Clos Pury 15, Couvet (032 889 42 70)

Crèche Les Pousse-cailloux, rue du Temple 7, Fleurier (032 861 44 49)

Espace mille-pattes, rue Ed.-Dubied 2, Couvet, secteurs préscolaire (032 886 43 26) et parascolaire (032 886 43 27)

Crèche Les p'tits bonheurs, rue du Collège 9, Môtiers (032 886 43 28)

Dicastère du territoire, des sports et de la culture, Grande-Rue 38, 2108 Couvet (032 886 43 77)

- Du 27 juillet au 20 août :

Archives communales, rue des Moulins 4, 2108 Couvet (032 886 43 17).

LE VAL-DE-TRAVERS
qualités naturelles